

Mois thématique : Mars

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS	THÉMATIQUES DES LOISIRS	THÉMATIQUE APTD	
Mars	17 - Saint-Patrick Cabane à sucre	Bien manger	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **Communiquer** en mettant l'accent sur l'hydratation : de l'eau est offerte lors des collations et repas;
- **Accompagner** l'autonomie des personnes hébergées lors de l'alimentation;
- **Effectuer** un rappel des bonnes pratiques en lien avec l'alimentation, l'hydratation et l'activité repas;
- **Vérifier** qu'un 2^e choix de repas est disponible et offert à la personne hébergée si elle le souhaite;
- **Effectuer** la révision de :
 - APTD # 25 : Hydratation optimale
 - APTD # 26 : Présence d'intervenants lors des repas
 - APTD # 27 : Lieu des repas.



Mois thématique : Mars

Loisirs et services alimentaires :

- **Effectuer** des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Communiquer** en impliquant le personnel, les bénévoles et les proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Vérifier** que tout soit mis en place lors du repas thématique : cabane à sucre et autres;
- **Accompagner** les personnes hébergées lors de la dégustation de fruits et légumes, de smoothies, de collation spéciale;
- **Accompagner** les personnes hébergées lors de la décoration de cupcakes ou autres activité culinaire;
- **Communiquer** avec les personnes hébergées lors de la préparation de certains mets;
- **Communiquer** vos « bons coups » ex. : souper « Restaurant chic », plusieurs services, serveurs, tables décorées, fausses chandelles, musique douce...

« La gastronomie est l'art d'utiliser la nourriture pour créer du bonheur »

Théodore Zedlin

Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.

Merci de votre travail d'équipe!

MARS est le mois du **DROIT DE CHOISIR SON PROFESSIONNEL OU ÉTABLISSEMENT**

Les prestataires de services démontrent une attitude bien traitante en recevant avec chaleur et courtoisie, la demande de la personne hébergée en lien avec son professionnel ou son établissement.